

Avril 2013

	منظمة الأغذية والزراعة للأمم المتحدة	联合国 粮食及 农业组织	Food and Agriculture Organization of the United Nations	Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture	Продовольственная и сельскохозяйственная организация Объединенных Наций	Organización de las Naciones Unidas para la Alimentación y la Agricultura
---	--	--------------------	---	---	---	--

## CONFÉRENCE

**Trente-huitième session**

**Rome, 15-22 juin 2013**

**Année internationale de l'agriculture familiale (2014)**

### Résumé

En 2008, l'idée d'une année internationale de l'agriculture familiale a été prise par l'ONG internationale Forum rural mondial (FRM) en collaboration avec les principaux réseaux régionaux d'associations d'agriculteurs familiaux en Afrique, Asie et Amérique latine. En 2011, prenant note d'une proposition du Gouvernement des Philippines, les participants de la trente-septième session de la Conférence de la FAO ont proposé que l'Organisation des Nations Unies proclame l'année 2014 «Année internationale de l'agriculture familiale». À sa soixante-sixième session, l'Assemblée générale des Nations Unies a déclaré officiellement que l'année 2014 serait l'*Année internationale de l'agriculture familiale*<sup>1</sup>.

La FAO a été invitée à faciliter la célébration de l'Année internationale, en collaboration avec les gouvernements, le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), le Fonds international du développement agricole (FIDA), le Groupe consultatif pour la recherche agricole internationale (GCRAI), et les autres organismes des Nations Unies concernés, ainsi que les organisations non gouvernementales compétentes.

L'Année internationale de l'agriculture familiale a pour objectif de mieux faire connaître l'agriculture familiale et les petites exploitations agricoles en focalisant l'attention du monde entier sur le rôle important qu'elles jouent dans la lutte contre la faim et la pauvreté, l'amélioration de la sécurité alimentaire et des moyens de subsistance, la gestion des ressources naturelles, la protection de l'environnement et le développement durable, notamment dans les régions rurales.

Les préparatifs de l'Année internationale de l'agriculture familiale ont commencé, notamment l'élaboration d'un plan directeur, la définition d'un mandat pour le Comité directeur international, la création d'un fonds fiduciaire multidonateurs, l'adoption d'un logo et d'un calendrier des événements, la diffusion de l'information, la recherche d'un soutien et de conseils auprès des pays, la conceptualisation du programme de l'Année internationale, la mobilisation de ressources financières et la tenue de réunions de coordination au niveau international.

<sup>1</sup> Résolution 66/222 de l'Assemblée générale des Nations Unies.

*Le tirage du présent document est limité pour réduire au maximum l'impact des méthodes de travail de la FAO sur l'environnement et contribuer à la neutralité climatique. Les délégués et observateurs sont priés d'apporter leur exemplaire personnel en séance et de ne pas demander de copies supplémentaires. La plupart des documents de réunion de la FAO sont disponibles sur Internet, à l'adresse [www.fao.org](http://www.fao.org).*

### Mesure suggérée à la Conférence

La Conférence souhaitera peut-être:

- prendre note de l'ensemble des informations en rapport avec l'Année internationale de l'agriculture familiale et des progrès enregistrés en ce qui concerne sa préparation et sa mise en œuvre, ainsi que des besoins existants.
- exprimer son soutien à l'Année internationale de l'agriculture familiale et soumettre des avis et des recommandations concernant sa préparation et sa mise en œuvre.

*Pour toute question relative au contenu du présent document, prière de s'adresser à:*

Mme Marcela Villarreal

Bureau de la communication, des partenariats et des activités de plaidoyer (OCP)

Tél.: +39 06570 52346

1. En 2008, l'idée d'une année internationale de l'agriculture familiale a été lancée par l'ONG internationale Forum rural mondial (FRM). Le FRM comprend plus de 350 organisations représentant 60 pays sur cinq continents et regroupe de grands réseaux régionaux d'associations d'agriculteurs familiaux en Afrique, Asie et Amérique latine. En 2011, prenant note d'une proposition du Gouvernement des Philippines, les participants de la trente-septième session de la Conférence de la FAO ont proposé que l'année 2014 soit déclarée «Année internationale de l'agriculture familiale».

2. Par la suite, l'Assemblée générale des Nations Unies, à sa soixante-sixième session, a proclamé l'année 2014 «Année internationale de l'agriculture familiale» et invité la FAO à faciliter sa célébration en collaboration avec les gouvernements, le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), le Fonds international de développement agricole (FIDA), le Groupe consultatif pour la recherche agricole internationale (GCRAI) et les autres organismes des Nations Unies concernés, ainsi que les organisations non gouvernementales compétentes.

3. La FAO, qui s'appuie sur des apports du FIDA et d'autres partenaires, a proposé de définir l'agriculture familiale (qui inclut toutes les activités agricoles familiales) comme un mode d'organisation dans lequel la production agricole, forestière, halieutique, pastorale ou aquacole est gérée et exploitée par une famille et repose essentiellement sur une main-d'œuvre familiale, à la fois féminine et masculine. La famille et l'exploitation sont liées, évoluent ensemble et remplissent des fonctions économiques, environnementales, reproductives, sociales et culturelles.

4. L'agriculture familiale est l'une des formes d'agriculture les plus répandues dans le monde, dans les pays en développement comme dans les pays développés. La diversité des contextes nationaux et régionaux, à savoir les conditions agroécologiques, les caractéristiques territoriales, la disponibilité d'infrastructures, l'environnement politique et les conditions démographiques, économiques, sociales et culturelles, influent sur les structures, les activités et les fonctions de l'agriculture familiale, ainsi que sur les stratégies de subsistance.

5. La FAO reconnaît le rôle important que l'agriculture familiale joue dans la sécurité alimentaire, l'éradication de la pauvreté et la réalisation des autres objectifs de développement convenus sur le plan international, notamment les objectifs du Millénaire pour le développement. Dans le cadre du processus de consultation concernant le développement pour l'après 2015, en particulier la Consultation thématique mondiale consacrée à la lutte contre la faim, à la sécurité alimentaire et à la nutrition, codirigée par la FAO et le PAM, les petits producteurs et leurs associations ainsi que les citoyens et les mouvements sociaux sont considérés comme des partenaires pertinents qui feront entendre leur voix tout au long du processus. Des représentants de petits producteurs, d'agriculteurs familiaux et de coopératives ont contribué activement à la consolidation d'une vision et à la définition des éléments constitutifs qui permettront de rendre plus efficace le nouveau programme de l'après 2015 concernant la sécurité alimentaire et la nutrition. Toutes les parties prenantes consultées ont

reconnu que les petits producteurs jouaient un rôle crucial dans ce qui doit être un changement permanent.

6. **Quatre objectifs spécifiques** ont été fixés pour l'Année internationale de l'agriculture familiale:

- i. apporter un appui à l'élaboration de politiques favorables à une agriculture familiale durable;
- ii. améliorer la diffusion des connaissances, la communication et la sensibilisation du public;
- iii. mieux comprendre les besoins, le potentiel et les contraintes de l'agriculture familiale;
- iv. créer des synergies pour renforcer le développement durable.

7. En outre, l'Année internationale de l'agriculture familiale incitera les partenaires intéressés et les exploitations familiales à mettre en place des initiatives nationales partout dans le monde. Elle mettra l'accent sur trois grandes lignes d'action qui seront mises en œuvre dans le cadre de processus et d'accords gérés par les pays, en collaboration avec les bureaux régionaux de la FAO et les représentations des pays, et en association avec d'autres partenaires, notamment le FIDA et le PAM. Les **trois grandes lignes d'action** sont les suivantes:

- i. promouvoir le dialogue dans les processus de décision sur les politiques à mettre en œuvre;
- ii. recenser, documenter et diffuser - pour mieux en tirer parti - les enseignements obtenus ainsi que les expériences réussies de politiques au niveau national ou à d'autres niveaux destinées à favoriser les exploitations familiales;
- iii. renforcer les activités de communication, de plaidoyer et de sensibilisation.

8. Les préparatifs de l'Année internationale de l'agriculture familiale ont commencé. Suite aux recommandations du Conseil à sa cent quarante-quatrième session<sup>2</sup>, la FAO a créé un groupe spécial interdépartemental comprenant un représentant et un suppléant issus des départements pertinents et de tous les bureaux régionaux de l'Organisation. Le groupe spécial organise la réflexion stratégique et les activités de préparation de l'Année internationale, et se réunit à intervalles réguliers. La FAO a également créé un comité directeur international composé de 12 représentants permanents d'États Membres de la FAO, ainsi que de représentants d'organisations internationales, de la société civile et d'organisations du secteur privé, et de représentants d'associations de producteurs et de coopératives. Les Philippines ont été élues à la présidence du Comité directeur international et la France à la vice-présidence. Le Comité directeur international fera mieux connaître l'agriculture familiale aux niveaux national, régional et international, facilitera l'inventaire et l'échange d'expériences, et dirigera l'élaboration d'un plan d'action comprenant des activités de suivi.

9. Le Bureau de la communication, des partenariats et des activités de plaidoyer, qui fait fonction de secrétariat de l'Année internationale de l'agriculture familiale, dirige le processus de mise en œuvre de cet événement en collaboration avec le Comité directeur international et les membres de l'équipe spéciale de la FAO chargée de l'Année internationale de l'agriculture familiale.

10. Un certain nombre d'activités ont été lancées pour commencer à préparer l'Année internationale: élaboration d'un plan directeur, définition du mandat du Comité directeur international, adoption d'un calendrier des événements, diffusion d'informations, recherche d'appuis et de conseils auprès des pays, conceptualisation du programme de l'Année internationale, mobilisation de ressources et réunions de coordination au niveau international. À l'issue des consultations avec les membres du Comité directeur international, un logo a été adopté et le site internet de l'Année internationale de l'agriculture familiale a été lancé. Le contenu du site continuera de s'étoffer pendant toute la période de préparation et durant l'Année internationale. En outre, un fonds fiduciaire multidonateurs a été créé pour recevoir les fonds extrabudgétaires qui financeront la mise en œuvre des trois grandes lignes d'action.

---

<sup>2</sup> CL 144/INF/7 Rev.2.

11. Suite aux suggestions de plusieurs pays, des comités nationaux sont en train d'être créés dans le cadre de l'Année internationale de l'agriculture familiale pour soutenir les activités menées sur le plan national et les relier aux priorités mondiales en matière de développement. Ces comités, qui serviront de relais, seront désignés par les autorités compétentes et travailleront en interaction avec les différentes parties prenantes.